

### **Avis de l'Académie d'agriculture de France.**

La charte éthique de l'expertise académique a été adoptée mardi 27 mai 2025 par vote des membres de l'assemblée plénière, par 90% de oui, 3% de non, 7% d'abstentions, par rapport aux votants. Cette charte s'appliquera désormais à tous les membres et sera signée par les nouveaux académiciens entrants.

## **Charte éthique de l'expertise académique**

**Pour remplir pleinement sa mission, éclairer le débat public et la décision des acteurs, l'Académie d'agriculture adopte des valeurs et des principes qui constituent l'éthique de l'expertise académique, rassemblés dans une charte. Ce texte qui explicite et consolide l'éthique de l'expertise à l'Académie d'agriculture de France, permet de la partager de manière claire avec les membres de l'Académie et l'extérieur. Elle s'articule avec les autres documents qui règlent la vie de l'Académie, ses statuts et son règlement intérieur, de manière cohérente et en évitant les redondances.**

**Tous les membres de l'Académie sont informés du contenu de cette charte auquel ils donnent explicitement leur consentement. Les membres entrants adhèrent à ses termes et aux différentes règles qui gouvernent l'Académie. Le contenu de la charte n'est pas figé. Il peut évoluer en raison de réflexions conduites à l'Académie ou en dehors, ou à la lumière de situations qui appellent des ajustements.**

### **1. Missions, expertise et éthique de l'Académie d'agriculture**

#### **1.1. Les missions**

La mission de l'Académie d'agriculture de France, telle qu'inscrite dans ses statuts publiés au Journal officiel, est de « *Conduire des réflexions de nature scientifique, technique, économique, juridique, sociale et culturelle dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement afin d'éclairer la société et les décideurs pour préparer et accompagner leurs évolutions... Par ses séances publiques et ses publications, elle contribue aux débats de société concernant les enjeux des sciences et des techniques. Elle s'emploie à établir des passerelles entre les scientifiques, les acteurs opérationnels, les décideurs et les citoyens* ». L'Académie a avant tout pour but d'éclairer le débat public et la décision des acteurs.

Son champ d'expertise inclut les activités agricoles (cultures, élevage...) et la forêt ; la gestion des ressources naturelles et des territoires ruraux ; l'alimentation ; les filières économiques de transformation et commercialisation des produits ; les interactions entre la nature et ces activités humaines, les rapports avec la société... Ces domaines, dont la liste peut évoluer, sont étudiés sous leurs aspects nationaux, européens et internationaux.

L'Académie promeut des activités durables, en s'appuyant sur la définition de la FAO « *L'agriculture est durable lorsqu'elle satisfait les besoins des générations actuelles et futures tout en étant rentable, en préservant la santé de l'environnement et en garantissant l'équité sociale et économique.* » Il s'agit de nourrir aujourd'hui tous les humains et de leur fournir d'autres biens et services (éthique utilitariste),

tout en protégeant la nature qui doit accueillir les humains sans leur nuire et qui devra les nourrir demain (éthique de responsabilité). La responsabilité de l'Académie s'exerce vis-à-vis des humains, des êtres vivants non-humains, des écosystèmes, de la planète, aujourd'hui et demain.

### ***1.2. L'expertise académique***

L'expertise de l'Académie repose sur les connaissances, les compétences et les expériences professionnelles et personnelles diversifiées de ses membres, chercheurs et universitaires, agents publics et du développement, agriculteurs et autres acteurs économiques des secteurs agricole et alimentaire, toutes impliquées ou concernées par les connaissances scientifiques et techniques et leur impact sociétal.

En cela, l'expertise de l'Académie d'agriculture de France est originale. Elle ne se confond avec aucune autre dans les domaines thématiques qui constituent son identité. Elle se différencie de l'expertise scientifique *sensu stricto*. Toutefois, en s'appropriant collectivement la connaissance en train de se construire et en la confrontant à une diversité d'expériences, l'Académie lui confère une valeur ajoutée. Elle établit des passerelles par lesquelles circulent, entre elle et les autres acteurs du débat public, des savoirs, des questions et des retours d'expérience sur les usages sociaux des connaissances.

L'Académie est un organisme collégial. La collégialité contribue à la légitimité et la valeur de ses avis. Coresponsables des actions de l'Académie, ses membres coopèrent entre eux, tout en confrontant leurs points de vue. Le respect, partie intégrante de la déontologie académique, est de mise entre ses membres, mais aussi envers les personnes extérieures, même en cas de désaccord sur les idées.

### ***1.3. L'éthique et l'expertise***

Dans les transitions que nos sociétés ont à conduire, l'Académie met en avant la place centrale des connaissances scientifiques et techniques de toutes les disciplines, ainsi que les savoirs professionnels et sociaux éprouvés. Elle contribue à combattre la désinformation. Elle explore la complexité, les incertitudes, ouvre des questionnements et apprécie des risques, en s'appuyant sur une analyse interdisciplinaire des faits. Elle fait apparaître les lacunes dans les connaissances.

L'expertise de l'Académie évolue à l'écoute de la diversité représentée en son sein et des différents courants sociétaux. Elle peut instruire des débats contradictoires entre ses membres, qui alimentent des débats dans la société, sans chercher nécessairement à trancher. Elle n'est subordonnée à aucune autorité et se développe en pleine autonomie.

Les activités de l'Académie reposent sur des valeurs qui sont à la source des principes qu'elle entend suivre, principes qui doivent guider les normes communes pour les activités collégiales. Sa démarche éthique n'est pas figée dans le temps. Elle implique un aller-retour permanent avec la réalité qui évolue sans cesse. Elle relève d'une approche pragmatique.

## **2. Les valeurs au cœur des activités de l'Académie**

L'Académie exerce ses activités en portant attention à deux registres de valeurs complémentaires, le respect de la science et la responsabilité.

### ***2.1. Le respect de la science***

Dans ses expertises au service de l'intérêt général, l'Académie mobilise toutes les connaissances scientifiques disponibles, reposant sur la démarche scientifique qui caractérise les métiers de la recherche et fait l'objet de réflexions éthiques et déontologiques nombreuses. Ses membres partagent les valeurs de respect de l'état des connaissances scientifiques, de doute critique, de rigueur intellectuelle, d'intégrité.

## **2.2. La responsabilité**

Mais quand il s'agit de mettre en lumière ou promouvoir des innovations, technologiques ou sociales, l'Académie fait appel au registre de valeurs de la responsabilité. Toute action menée avec les meilleures intentions du monde peut s'avérer porteuse d'effets négatifs. L'éthique de la responsabilité<sup>1</sup> s'attaque au contrôle des effets non désirés. Elle conduit à être attentif aux conséquences des actions que l'on propose ou conduit, ou qui en découlent. Le progrès est pensé comme le choix de ce qui mène vers un avenir désirable pour tous les humains, indissocié de celui du vivant et de la nature dans son ensemble.

Ces deux registres de valeurs, respect de la science et responsabilité, fondent la dynamique de la vie académique.

## **3. Les principes éthiques suivis par l'Académie**

Trois principes sont décisifs : le principe de questionnement réflexif, le principe du contradictoire et le principe du dévoilement des intérêts.

### **3.1. Le principe de questionnement réflexif**

Le principe de questionnement réflexif conduit à s'interroger sur les raisons des actions envisagées ou commandées. Elle relève de l'éthique du discours<sup>2</sup>. Les enjeux des uns et des autres doivent être élucidés. Les intentions avec lesquelles une question est envisagée doivent être explicitées. Ces intentions induisent sa formulation, ce qui peut influencer sur les réponses, introduisant des biais voulus ou non. Ces interrogations sur les prémisses de la question formulée peuvent se conduire en lien avec ceux qui la formulent et avec ceux qui seront concernés par les réponses.

### **3.2. Le principe du contradictoire**

La société est traversée d'intérêts divers et parfois opposés ; les enjeux sont multiples, divergents ou contradictoires. Des acteurs du débat public peuvent biaiser des démonstrations en ne mobilisant qu'une partie des connaissances pour servir des intérêts spécifiques ou privilégier certains enjeux. Le principe du contradictoire, issu du monde juridique, consiste au contraire à ne laisser de côté aucun aspect, aucun courant, aucune tendance.

Sur les sujets complexes qu'elle traite, l'Académie doit exposer, en les documentant, les points de vue divergents ou contradictoires de ses membres et des autres acteurs des débats. Les divergences peuvent porter sur l'état des connaissances, les intérêts à privilégier ou les effets des innovations issues des progrès de la connaissance. Tous les éléments doivent être mis dans les différents plateaux de la balance, afin d'éclairer le débat par toutes ses faces, et pas nécessairement le trancher.

Dans certains cas, l'organisation d'une controverse peut permettre de s'accorder sur une évolution de l'objet en question à l'issue du débat. Pour compléter les apports des membres de l'Académie, il peut s'avérer nécessaire de solliciter des concours extérieurs.

Le respect de ce principe contribue aussi à la confiance accordée à l'Académie, parce que la complexité et la diversité des points de vue ou intérêts sont bien ressenties dans la société. Il en découle que l'Académie, comme institution, n'a pas à assumer le contenu de tous les points de vue, quelle que soit leur forme, portés par des académiciens tant en son sein qu'à l'extérieur.

---

<sup>1</sup> Développée par Max Weber à l'époque de la première guerre mondiale

<sup>2</sup> Développée par le philosophe allemand Jürgen Habermas, la traduction « Éthique de la discussion » semblant plus conforme à l'intention de l'auteur.

### ***3.3. Le principe de dévoilement des intérêts***

Divers liens d'intérêt peuvent générer des partis pris qui influencent le jugement. Ils ne relèvent pas que des liens financiers, qui peuvent dans certaines circonstances susciter des conflits d'intérêts caractérisés au plan juridique et sont à prohiber, mais aussi des multiples formes d'engagement et de l'histoire de chacun.

Par la diversité de leurs profils, les membres de l'Académie reflètent cette diversité de liens d'intérêts. L'expertise académique les intègre comme une richesse, à condition qu'ils soient dévoilés. Pour garantir la clarté et la loyauté des débats, chaque membre doit indiquer en quoi ses activités, présentes ou passées, ses champs de compétence et ses engagements sont en lien avec le sujet abordé. Au-delà de la déclaration individuelle, l'analyse collective des intérêts des membres d'un groupe de travail permet de rendre visibles les déséquilibres possibles d'analyse et d'y remédier.

La transparence des attendus et des liens concerne aussi l'expertise individuelle des académiciens, qui implique également l'honnêteté intellectuelle, l'intégrité et le respect des personnes.

**Les valeurs et principes énoncés dans la charte sont indissociables. Ils se combinent et se confortent lors de la mise en œuvre de l'expertise académique, en s'articulant avec la collégialité et la composition diversifiée de l'Académie. Il en découle des lignes de conduite à respecter, adaptées aux différentes situations de la vie de l'Académie, à ses diverses productions et à son fonctionnement. Celles-ci sont rassemblées dans le règlement intérieur**